

Commune de Boissettes

Date de dépôt : 13 avril 2023

Demandeur : SANDO LOUKDOM Candy

Sur un terrain cadastré : AB 230

Sis : 8 rue des vignes à Boissettes (77350)

**Le Maire de la Commune de Boissettes,**

VU la déclaration préalable présentée le 13/04/2023 par Mme SANDO LOUKDOM Candy domicilié 8 rue des vignes à BOISSETTES (77350), sur un terrain cadastré AB 230, 8 rue des vignes à BOISSETTES (77350), enregistrée en mairie sous le n° DP 077 038 23 00 015,

VU le projet consistant à :

- Suppression du portillon
- Construction d'un muret surmonté d'un panneaux brise vue en composite gris anthracite, pour une hauteur totale maximal de 2 mètres.
- Pose d'un portail coulissant gris anthracite.

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme,

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 332-6 et L. 332-6-1,

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1331-1 à L. 1331-12,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 septembre 2018 et modifié le 14 janvier 2020 puis le 13 juillet 2020,

**CONSIDERANT** que les parcelles se situent en zone AU2.

**ARRETE**

**Article 1** – Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable :

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe qu'en application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un Recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la Notification de l'acte.

Le 16 mai 2023  
Grégory THIBAUD  
Adjoint au Maire

